

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF256

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 9 QUATER F

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 9 *quater* F, introduit par le Sénat.

En effet, la disparition du PTZ est prévue pour le 31 décembre 2023. Il n'est donc pas indispensable, pour l'heure, de prolonger ce dispositif.

De plus, une réflexion plus large apparaît nécessaire sur les outils fiscaux mis en œuvre au service du logement, et de l'accession à la propriété en particulier.